



3RD SESSION, 37TH LEGISLATURE, ONTARIO
51 ELIZABETH II, 2002

3^e SESSION, 37^e LÉGISLATURE, ONTARIO
51 ELIZABETH II, 2002

Bill 222

Projet de loi 222

**An Act to proclaim
Genocide Memorial Week
in Ontario**

**Loi proclamant
la Semaine commémorative
des génocides en Ontario**

Mr. Wood

M. Wood

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading December 9, 2002
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 9 décembre 2002
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the week beginning on the fourth Monday in March in each year as Genocide Memorial Week.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame la semaine qui commence le quatrième lundi de mars de chaque année comme la Semaine commémorative des génocides.

**An Act to proclaim
Genocide Memorial Week
in Ontario**

Preamble

The United Nations Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide came into force on January 12, 1951. Article II of the Convention defines genocide as any of the following acts committed with intent to destroy, in whole or in part, a national, ethnical, racial or religious group as such:

1. Killing members of the group.
2. Causing serious bodily or mental harm to members of the group.
3. Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part.
4. Imposing measures intended to prevent births within the group.
5. Forcibly transferring children of the group to another group.

Genocide has been a dark and tragic aspect of the history of humankind. Many of Ontario's citizens have lost loved ones to genocide and have personally felt the horrors of genocide.

The citizens of Ontario abhor the genocides that have fouled human history in all ages and parts of the world.

The United Nations commemorates the "International Day for the Elimination of Racial Discrimination" on March 21 of each year, and that day commences the "Week of Solidarity with Peoples Struggling Against Racism and Racial Discrimination".

Canada recognizes April 4 of each year as "Refugee Rights Day".

A Genocide Memorial Week would provide all citizens of Ontario an opportunity to mourn the victims of genocides and to study and learn from the past to ensure that those injustices do not happen again.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

**Loi proclamant
la Semaine commémorative
des génocides en Ontario**

Préambule

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations Unies est entrée en vigueur le 12 janvier 1951. L'article II de la Convention définit le génocide comme l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

1. Meurtre de membres du groupe.
2. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe.
3. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.
4. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.
5. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Les génocides constituent un aspect sombre et tragique de l'histoire de l'humanité. Bon nombre de citoyens de l'Ontario ont perdu des proches au cours des génocides et en ont ressenti personnellement l'horreur.

Les citoyens de l'Ontario abhorrent les génocides qui ont souillé toutes les périodes de l'histoire humaine dans le monde entier.

Les Nations Unies commémorent la «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale» le 21 mars de chaque année, et ce jour marque le début de la «Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale».

Le Canada reconnaît le 4 avril de chaque année comme étant la «Journée des droits des réfugiés».

La Semaine commémorative des génocides donnerait à tous les citoyens de l'Ontario l'occasion de pleurer les victimes des génocides et d'apprendre, en étudiant le passé, à faire en sorte que ces injustices ne se reproduisent pas.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Genocide Memorial Week

1. The week beginning on the fourth Monday in March in each year is proclaimed as Genocide Memorial Week.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Genocide Memorial Week Act, 2002*.

Semaine commémorative des génocides

1. La semaine qui commence le quatrième lundi de mars de chaque année est proclamée Semaine commémorative des génocides.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2002 sur la Semaine commémorative des génocides*.